

## **DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

### **DÉLIBÉRATION N° 2023-65**

#### **Etaient présents avec voix délibérative :**

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves  
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visio)  
Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visio)

#### **Assistés de :**

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours  
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours  
Lieutenant-colonel Guillaume Defudes, chef du groupement pilotage stratégique et QVS  
Lieutenant Yoann Blachon, chargé de projets et études au groupement pilotage stratégique  
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources  
Madame Roselyne Granier, chef du service des affaires financières, juridiques et commande publique  
Madame Karen De Baets, gestionnaire administrative et juridique

#### **Excusée :**

Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas

-o0o-

**Objet :** Adhésion du SDIS de l'Ardèche à la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH) - Approbation du principe d'adhésion et autorisation de signature des actes

Le bureau du conseil d'administration du SDIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant le développement des centrales d'achat, notamment dans le domaine hospitalier, permettant d'élargir l'offre de fournisseurs et une complémentarité dans les méthodes d'achats,

Considérant la possibilité pour les SDIS d'adhérer à ces centrales d'achats,

Considérant la proposition d'adhérer à la Centrale d'Achats de l'Informatique Hospitalière (CAIH) afin de permettre une meilleure couverture des besoins (notamment dans le domaine informatique), la réduction des coûts relatifs à la procédure de passation des marchés publics, la réalisation d'économies d'échelle et, en conséquence, la réduction du coût de la prestation et enfin le bénéfice de l'expertise du processus d'achat,

Considérant que l'adhésion à la CAIH est gratuite,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- I. APPROUVE** le principe d'adhésion à la centrale d'achats de l'informatique
- II. AUTORISE** le président à signer tout acte qui en serait la suite ou la conséquence, notamment l'ensemble des conventions d'adhésions aux différents marchés et/ou accords-cadres et à l'ensemble de leurs lots quel que soit le montant et la procédure mise en œuvre.

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat